Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 059-215905142-20260812-20260701-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Août 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le douze août.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents

17 Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, Mme Périne JOUNIAUX, M. Thomas DIOT, M. Jacky DISY, Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, M. Philippe LAURENT, Mme Mathilde ÉTÉVÉ, ~~Mme Pauline BERTONI~~, M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, ~~M. Jocelyn PHILIPPE~~, Mme Ophélie DUPUIS, M. Vincent MYSLICKI, ~~Mme Audrey POUCET~~, ~~M. Victor LOMBARD~~, M. Sébastien TAVERNE, ~~M. Johan LECERF~~, ~~Mme Manuella GEOFFROY~~, ~~Mme Clarisse RENOTTE~~, Mme Océane ODEN.

De votants

22 **Pouvoirs** : Marc BARSOUM pouvoir à Carole DEVOS, Périne JOUNIAUX pouvoir à Christel BAILLY, Audrey POUCET pouvoir à Thomas DIOT, Victor LOMBARD pouvoir à Jacky DISY, Sébastien TAVERNE pouvoir à Manuella GEOFFROY

Absents excusés : Gwendoline PUT-LIENARD, Denis PIN, Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, Yohan LECERF, Clarisse RENOTTE

2026/070

OBJET
Echange sans soulte de la parcelle AL529 (propriété de la commune) et la parcelle AL508 (propriété de monsieur Jean-Bernard Vandenbussche et madame Pauline Poisson)

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernard HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 6 Août 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1;

Considérant le projet de régularisation consistant à échanger des emprises foncières entre la commune et monsieur Jean-Bernard Vandenbussche et madame Pauline Poisson.

Considérant la parcelle communale objet de la cession, cadastrée AL 529 d'une surface de 4a30ca.

Considérant la parcelle entrante dans le domaine communal, cadastrée AL 508 d'une surface de 4a55ca.

Considérant que les deux biens échangés présentent une valeur égale, rendant l'opération équilibrée et consentie **sans versement de soulte** de part ni d'autre ;

Considérant que les frais inhérents à cet échange (notariés, d'arpentage ou de géomètre) seront pris en charge par la Commune,

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré **à l'Unanimité par 22 Voix Pour,**

- **APPROUVE** l'échange foncier **sans soulte** entre la parcelle communale cadastrée AL 529 d'une surface de 4a30ca et la parcelle cadastrée AL 508 d'une surface de 4a55ca, propriété de monsieur Jean-Bernard Vandenbussche et madame Pauline Poisson.

- **DIT** que l'opération s'effectue sans versement de soulte.

Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 059-215905142-20260812-20260701-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents administratifs et techniques se rapportant à cette affaire.

- **DIT** que les frais de notaire et de formalités afférentes à cet acte seront supportés par la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Le secrétaire de séance,

Bernard HASSELIN

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Fait à Rousies le 12 Août 2026

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint délégué,

Bernard HASSELIN.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication